

# Cidre & Dragon

Les 16 et 17 septembre 2017

A Merville-Franceville plage  
Edition 2017

Contrat destiné aux commerçants pour le marché médiéval.



*Bienvenue dans le monde magique de Cidre & Dragon, l'équipe chargée du marché médiéval vous souhaite une très bonne lecture.*

- I – Conditions de participation
- II – Tarifs
- III – Candidatures
- IV – Accueil et Horaires
- V – Assurances/Licences et Garanties
- VI – Règlement du marché médiéval
- VII – Contrat d'engagement
- VIII – Composer son dossier

## **I -- Conditions de Participation**

Le festival Cidre & Dragon a pour but de faire découvrir le monde de l'imaginaire sous toutes ses formes. C'est pourquoi nous vous invitons à laisser parler votre imagination et à faire de votre échoppe un monde merveilleux.

### **Type d'échoppe attendu :**

Nous rappelons à tous que le Festival Cidre & Dragon n'est pas une foire et qu'en conséquence les échoppes se doivent de rentrer dans une certaine norme afin de coller à l'ambiance et de contribuer à la création du village de « Merravilla ».

En conséquence, l'échoppe en bois est donc privilégiée. A défaut d'une échoppe en bois, un stand très décoré et cachant sa structure première est demandé.

Les produits pourront être présentés dans des corbeilles, des paniers en osier, sur de la paille, de la toile de jute, du coton, des peaux de bêtes, du lin ou à même le bois. Nous rappelons que toute exposition sur bâches plastiques ou dérivés est strictement interdite ainsi que les tissus bariolés ou à motifs.

Les prix devront être indiqués de façon claire et lisible sans support fluorescent ou supérieur en taille à 20 centimètres de diamètre.

L'éclairage de votre stand doit être assuré par vos soins. Pour des raisons techniques et de sécurité, nous ne pouvons fournir de branchements électriques durant le festival.

L'association et la mairie de Merville Franceville plage déclinent toute responsabilité en cas d'accident. Le commerçant est donc seul responsable pénalement et civilement en cas d'incendie ou autre. Nous imposons, de plus, la présence d'un extincteur en cours de validité.

Des contrôles inopinés pourront être effectués durant le festival sur l'espace public occupé.

### – **Droit de refus :**

Le fait d'avoir été retenu pour une des éditions précédentes du festival Cidre & Dragon ne constitue ni un critère favorable, ni un critère défavorable de sélection.

Le nombre d'emplacement étant limité, l'équipe du marché médiéval se réserve le droit de refuser des échoppes, produits, décorations, comportements ou costumes qui risqueraient de dénaturer le marché ou qui ne correspondent pas aux critères du festival Cidre & Dragon.

Afin de garder une diversité dans notre marché nous limitons la présence de produits de même type au sein de notre festival.

En aucun cas l'association Le Raid Tolkien, la mairie de Merville-Franceville plage ou les personnes physiques s'y rapprochant ne sauraient voir leur responsabilité engagée en cas de refus.

### – **Commerce de bouche :**

Pour des raisons d'hygiène évidente, les commerçants de bouche faisant de la vente au détail à consommer rapidement, sont seuls autorisés à déposer leur marchandise sur un support plastifié qui se nettoie rapidement et facilement. Ils sont aussi invités à porter gants et tablier par-dessus leur costume médiéval.

En cas d'intoxication, le commerçant est seul responsable et ne pourra en aucun cas tenir pour responsable l'association Le Raid Tolkien, la mairie de Merville-Franceville ou l'équipe du marché médiéval.

## II -- Tarifs

Pour le festival Cidre & Dragon 2017, il n'y a plus de place dans la rue principale.

Nos tarifs sont les suivants :

**-35 euros le mètre linéaire pour les autres secteurs. Ces emplacements peuvent être adaptés à votre commerce en fonction des produits proposés, de la tranquillité, de la visibilité d'ensemble, des animations et campements proposés à proximité. Des solutions peuvent être trouvées ensemble en fonction de l'implantation du festival.**

Le règlement sera envoyé avec le dossier.

Aucun traitement de faveur ne sera accordé, ni règlement en plusieurs fois.

Le chèque de l'emplacement sera encaissable à partir du 1<sup>er</sup> Juin 2017.

Le commerçant ne pourra prétendre à aucun remboursement si son absence n'est pas justifiée.

Toute demande de remboursement sera à l'appréciation des organisateurs.

Un chèque de dépôt de garantie d'une valeur de 500€ sera également demandé à chaque inscrit.

Le chèque de dépôt de garantie sera gardé par l'association Le Raid Tolkien jusqu'à la prochaine Assemblée Générale suivant le festival et renvoyé après cette dernière. En cas de prise de décision entraînant l'encaissement de tout ou partie du dépôt de garantie, une lettre expliquant cette décision sera préalablement envoyée au commerçant concerné.

L'association Le Raid Tolkien et la mairie de Merville Franceville plage se déchargent de toute responsabilité en cas d'annulation du festival Cidre et Dragon par Arrêté Préfectoral (conditions climatiques, plan Vigipirate renforcé,...).

## III -- Candidatures

Chaque commerçant souhaitant participer au marché de Cidre & Dragon doit retourner ce dossier au siège social de l'association, la mairie de Merville-Franceville plage avec les éléments nécessaires, Notamment le chèque d'emplacement correspondant au métrage souhaité et le chèque de caution de 500€.

Après étude du dossier, qui pourra prendre jusqu'à deux mois, le candidat recevra par Mail (ou la poste) la réponse de la commission commerçants, datée et signée.

- En cas d'acceptation : un coupon d'acceptation indiquant **le numéro de dossier**, le nombre de mètres alloués, ainsi qu'un récapitulatif des produits vendus par le commerçant sera envoyé. Son inscription deviendra définitive.

- En cas de refus : un coupon de refus indiquant la raison de ce refus sera envoyé ainsi que les chèques d'emplacement et de caution.

- En cas de candidature incomplète ou d'hésitation de la commission : le candidat sera appelé à fournir d'avantage de détail et sa candidature sera examinée à la commission suivante.

Si malgré tout certaines candidatures restaient sans réponse, merci de réitérer votre demande, la poste pouvant connaître quelques aléas de livraison.

## **IV -- Accueil et Horaires**

Le festival Cidre & Dragon 8<sup>ème</sup> édition se tiendra les 16 et 17 Septembre 2017.

Le festival ouvre ses portes le samedi à 10h.

L'installation des commerçants devra se faire dès le vendredi 14h.

Toutefois, les commerçants pourront s'installer le samedi matin de 8h à 9h sur demande pour les emplacements en dehors de l'avenue de Paris.

ATTENTION : les exposants de l'avenue de Paris doivent impérativement arriver le vendredi au risque de ne plus pouvoir avoir accès à leur emplacement et d'être, au mieux replacés suivant les disponibilités, au pire refoulés sans remboursement.

En cas de non-respect des horaires prévus pour s'installer sur les lieux, le commerçant ou artisan concerné pourra se voir alors refuser le droit d'accès à son emplacement durant toute la journée.

Il pourra néanmoins s'installer le matin suivant entre 6h et 8h.

Tout candidat retenu devra s'installer exclusivement sur l'emplacement qui lui sera indiqué. En aucun cas, un commerçant ne pourra occuper un autre espace sur la zone du Festival. Aucun échange d'emplacement ne pourra avoir lieu. Tout manquement à ces règles pourra entraîner l'exclusion du marché et l'encaissement du chèque de caution.

Tout véhicule devra avoir quitté la zone du Festival avant samedi 9h.

Le réassortiment des échoppes pourra s'effectuer le dimanche matin entre 6 h et 9h.

En aucun cas, l'organisateur ne pourra fournir des tables, lestes, tréteaux, et matériels divers.

L'association se dégage de toute responsabilité dans la construction des échoppes, laquelle reste entièrement celle de l'exposant.

Les placiers pourront vérifier également l'état des raccordements électriques et interdire tout branchement dangereux. Pas de câble qui traversent une voie piétonne.

Pour de raisons de sécurité le chargement des véhicules des commerçants pourra se faire le Dimanche à partir de 20h, uniquement après que l'organisateur ai reçu l'autorisation préfectorale.

## **V -- Assurances/Licences et Garanties**

### **- Garanties/Assurances :**

Les marchandises et le matériel exposés ne sont pas couverts par l'assurance de l'organisateur. L'exposant est seul responsable de sa marchandise et de son matériel pendant toute la durée du festival, y compris durant les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche.

L'association Le Raid Tolkien et la mairie de Merville-Franceville déclinent toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation volontaire ou non.

En cas de contrôle (service vétérinaire, répression des fraudes, etc...) l'association Le Raid Tolkien et la mairie de Merville-Franceville décline toute responsabilité en cas d'irrégularité constatée.

## **VI -- Règlement du marché médiéval.**

Le règlement du marché médiéval est à suivre par tous et doit être respecté durant toute la manifestation. Le non respect de celui-ci pourra entraîner l'encaissement de tout ou partie du dépôt de garantie ainsi que l'exclusion immédiate du festival.

- les commerçants présents devront rester à disposition des visiteurs ainsi que de l'équipe chargée du marché médiéval.
- Tout vendeur présent sur le site doit justifier d'un contrat de travail en bonne et due forme.
- Les animaux des commerçants sont tolérés à partir du moment où ils restent à proximité du stand et attachés durant les heures d'ouverture au public. Ils ne doivent pas non plus dégrader l'espace public. Les chiens de type 1 et 2 devront être muselés. L'exposant en reste seul responsable.
- Aucune musique sur aucun stand ne sera tolérée, le festival ayant ses propres musiques.
- Aucune vente de contrefaçon ne sera tolérée.
- Il est interdit de dégarnir son stand avant la fin de la manifestation.
- pas de prêt de matériel, ni électricité.
- Tous les emplacements devront servir à l'exposition, à l'étalage ou à la vente des marchandises pour lesquelles ils ont été attribués.
- Il est interdit de sous-louer ou de partager, même gratuitement, un emplacement. En aucun cas, ils ne pourront servir de dépôt, de passage ou rester inoccupés même partiellement.
- L'accès des véhicules sur les emplacements des marchés n'est toléré que le temps strictement nécessaire aux seuls déchargement et rechargement des marchandises et matériels à l'exclusion du temps de déballage et emballage sur les horaires précisés dans la rubrique horaires.
- Les exposants devront maintenir et laisser leur emplacement personnel en parfait état de propreté.
- Les exposants devront recueillir et entreposer dans des récipients personnels dès leur déballage et en cours de vente, au fur et à mesure de leur production tous les déchets, détritiques, ainsi que tous papiers, frises, débris, sacs et emballages légers afin d'éviter leur dispersion.
- Les exposants devront ramener avec eux tous les emballages : cageots, caisses... qui ne devront en aucun cas être abandonnés sur le marché.
- Toutes les installations mises en place et utilisées par les exposants devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur.

## **VII -- Contrat d'engagement**

Afin d'éviter tout malentendu, chaque page de ce contrat doit être paraphée par le candidat faisant la demande d'emplacement. Ce contrat devra être signé en toute connaissance de cause et envoyé avec le dossier d'inscription.

En signant ce contrat le commerçant ou artisan en accepte les conditions et s'engage à le respecter.

Ce contrat sera conservé par l'équipe chargée du marché médiéval durant toute la durée du festival Cidre & Dragon 2017.

En cas de contrat non signé, l'inscription ne pourra avoir lieu.

Signature, précédée de la mention "Lu et approuvé"

- **Composer son dossier**

Voici un récapitulatif des pièces à joindre afin de soumettre votre dossier au responsable du Marché Médiéval avant le 01/06/2017 :

- Le contrat paraphé et signé.
- Photographies du stand, des marchandises et des costumes qui seront portés (couleurs)
- Fiche d'inscription remplie et signée. (La machine à déchiffrer des brumeux étant encore en panne, merci d'écrire en lettre capital uniquement.)
- Deux enveloppes standard pré timbrées, avec l'adresse de renvois souhaitée pour le retour des chèques.
- Photocopie de la carte d'identité du ou des vendeurs et du responsable de l'échoppe.
- Papiers d'assurances.
- Licences pour la vente d'alcool.
- Justificatif d'enregistrement à la chambre du commerce (pour les commerçants)
- Justificatif d'enregistrement à la chambre des métiers (pour les artisans)
- Chèque d'emplacement (50 ou 35€ le mètre linéaire selon emplacement)
- Chèque de caution (500€)

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « le Raid Tolkien. »

Une fois votre dossier complété, merci de nous le faire suivre par la poste et uniquement, à l'adresse suivante :

**Association « le Raid Tolkien »  
Mairie de Merville-Franceville  
4 Rue Alexandre de Lavergne  
14810 Merville-Franceville**

Tout dossier envoyé à une autre adresse ne sera pas traité.

## Fiche d'inscription au marché médiéval Cidre & Dragon.

A retourner avant le 01/06/2017

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postale : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Téléphone Portable : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Fax : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Mail professionnel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Nom du commerce: \_\_\_\_\_

N° Siret : \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_

Produit exposer et vendu sur place : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Descriptif de l'échoppe exposée\* : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Longueur : \_\_\_\_\_M Profondeur : \_\_\_\_\_M

Demande particulière : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\* : exemple, tente viking en bois et toile de lin, table plastiques caché par toile de jute grise.

Je soussigné(e).....certifie avoir prit connaissance du règlement,  
Et m'engage a m'y conformer en toutes ces dispositions.

Fait le :.....A :.....

Signature, précéder de la mention  
(Lu et approuvé(e))